

# Ech T'chou Canard



Octobre 2004  
n° 87  
Arvillers

## ETAT CIVIL

### NAISSANCES :

Enzo BEAUDE, né à Amiens le 5 juin 2004.  
Florine LETUPE, née à Amiens le 22 juillet 2004.  
Emile BERZIN, né à Amiens le 25 juillet 2004.  
Mathilde CUVILLIER, née à Amiens le 25 juillet 2004  
Côme DOUAY, né à Amiens le 29 juillet 2004.  
Killian RUBIO, né à Amiens le 10 septembre 2004.

### MARIAGES

GARNIER Medhy et LECLERCQ Angélique, le 31 juillet 2004.  
CARPENTIER Jean-Michel et BOUBERT Catherine le 7 août 2004.

### DECES

Lucienne BOURSE, née Thory, décédée le 20 juillet 2004 en sa 75ème année.

### PERMANENCE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 10 h 30 et le 1er samedi de chaque mois (octobre à juin) de 9 h à 10 h.

Permanence sociale avec Mr Viltart le vendredi de 9 h à 10 h.

Merci de respecter les horaires.

Toutes demandes (en dehors des permanences) peuvent être :

- déposées dans la boîte aux lettres de la mairie
- transmises par fax au 03.22.37.02.67
- enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- adressées par email à l'adresse électronique :

[mairie.arvillers@wanadoo.fr](mailto:mairie.arvillers@wanadoo.fr)



## LE MOT DU MAIRE

Bonjour à tous les habitants, L'automne est déjà là

Le conseil municipal arrive au bout du programme prévu pour 2004. Il reste cependant l'éclairage public qui se fait attendre alors qu'il a été voté et budgétisé en 2003 ! Ces retards ne nous sont pourtant pas imputables. Un peu de patience, cela va venir pour la rue du Tour des Haies, la route d'Hangest, le faubourg St-Antoine, la rue Marot et enfin pour Saulchoy.

Le chéneau de la salle Coca a été changé car il fuyait énormément.

Le remplacement des huisseries est totalement terminé aux écoles, à la Mairie, et à la bibliothèque. Ne resteront plus que les huisseries de la Poste, dont le remplacement est prévu pour 2005. Pour ces travaux, nous n'avons pas obtenu la DGE mais nous les avons tout de même financés.

A la Poste, nous avons séparé le chauffage du bureau et du logement voisin pour simplifier le calcul de la consommation. Le logement fonctionne toujours au fioul et le bureau est chauffé électriquement.

Avec la CCALM, le chemin de Péronne et la rue Georges Choquet ont été réalisés.

Concernant la carte communale, cela avance mais pas assez vite à mon gré ; mais voilà : c'est ça la France ! 50 % des gens pour tirer d'un côté, l'autre moitié pour tirer de l'autre (Cette opinion n'engage que moi)

La cantine scolaire a bel et bien été terminée pour la rentrée de Septembre avec une enveloppe financière bien loin de ce qui a pu se raconter. La somme totale avoisine les 10 000€; j'ai effectué moi-même le rhabillage des murs un samedi et un dimanche, pour certains cela paraît normal : il faut bien justifier mon indemnité de Maire !

L'équipement est totalement en inox alimentaire avec un deuxième four pour la mise en température des aliments. Je ne reviendrai pas sur le fonctionnement de cette cantine mais croyez-moi, je veillerai à ce que les règles soient respectées. L'équipement était de toute façon devenu vétuste donc ce n'est pas une grosse

dépense. Je remercie tous les élus de m'avoir suivi dans cet investissement qui, à mon avis, était indispensable à la survie de notre école ; ceci vaut également pour les travaux réalisés dans les classes. Il restera les peintures à refaire car cela devient un peu sale.

En 2005, je vais demander au conseil l'autorisation de faire des douches dans les vestiaires du terrain de football. Il est vrai qu'il y a eu un petit problème entre moi et le Président, nous avons tous deux notre caractère, mais rassurez-vous cela va mieux ! Le club a réellement besoin de ces douches, nous sommes un des seuls clubs à ne pas en posséder ; la ligue de foot ayant contrôlé notre terrain a demandé ce genre d'équipement.

Nous avons également une étude à faire pour l'embellissement de notre place et le devant de l'église. Notre place fait partie des plus belles et je l'entends souvent dire lors des réunions.

Des travaux sont à faire rue Marot car celle-ci se dégrade à vive allure, pour ces travaux nous verrons avec la CCALM pour employer notre DIC disponible jusqu'à la fin du mandat.

Je regrette que le repas des aînés ne rencontre pas plus de succès, j'ai insisté pour qu'il ait à nouveau lieu, mais malheureusement si nous n'avons pas plus de personnes, il sera à nouveau supprimé, nous en discuterons avec le conseil. J'aimerais qu'un club du 3ème âge revoie le jour, il y a pourtant un certain nombre de retraités dans notre village !

Nous avons aujourd'hui à Arvillers une société qui pose de petits problèmes. Je ne dirai pas ce que j'en pense dans le Tchou Canard mais je ne supporterai plus longtemps certaines calomnies .

Pour les nouveaux habitants du village, je les accueille avec plaisir à la Mairie quand ils le désirent, cela évitera que certaines bouches racontent des bêtises sur ma personnalité. En effet, je suis présent tous les matins à la Mairie . Le Samedi M. Desrousseaux m'accompagne lors de la permanence en tant que 1<sup>er</sup> adjoint.

Les autres adjoints sont également à votre disposition, à savoir : MM Lucien Viltard, Alain Carpentier et Michel Brunel.  
Salutations à tous

Yves Cottard.

## ANNONCES

### CENTRE D'APPELS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS.

"Impôts Service" fonctionne de 8h00 à 22h00 en semaine, 9h00 à 19h00 le samedi à partir d'un numéro unique : 0820 32 42 52. Il a pour mission de répondre à des questions d'ordre général par les particuliers comme par les entreprises concernant tous les domaines de la fiscalité, de transmettre les demandes d'envoi à domicile des formulaires, imprimés ou dépliants.

### RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles de la 4<sup>ème</sup> période, nés en octobre, novembre, décembre 1988 doivent se faire recenser en mairie en octobre, novembre 2004 (en leur absence, les parents peuvent faire la démarche). Se munir d'une pièce d'identité ou livret de famille.

### HORAIRES D'HIVER DES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS

A compter du 4 octobre 2004 jusqu'au 02/07/2005

#### Amiens → Roye

Fréquence	J	V	M	S	S	LmMJV	LmMJV
	103	101	205	211	301	303(A)	305(A)
Amiens			12.30	12.30	17.30	18.20	18.30
Arvillers	09.15	09.25	13.34	13.34	18.36	19.34	
Roye		09.55			19.00		19.55

#### Roye → Amiens

Fréquence	LmMJVS	LmMJV	J	V	MS
	102(A)	104(A)	204	202	210
Roye	06.05			12.05	13.30
Arvillers		06.25	12.43	12.35	13.56
Amiens	07.40	07.40			15.00

(A) : A Mézières, correspondance entre les services 303/305 et 102/104.

### CANTINE SCOLAIRE

Les enfants inscrits à la cantine scolaire ne sont pas assez nombreux pour atteindre une moyenne de 15 enfants pour la bonne marche de cette initiative.

La garderie ne pourra pas être actuellement assurée puisque seulement 3 enfants sont susceptibles d'y être inscrits.

La commune consent actuellement à un gros effort financier pour faire fonctionner la cantine. Avec un effectif de moins de 15 enfants en moyenne, cet effort ne pourra être soutenu longtemps.

Quelques rappels sur le fonctionnement :

La société Avenance livre les repas étudiés par des diététiciens en accord avec les services vétérinaires et l'académie. L'école d'Arvillers bénéficie des mêmes menus que les écoles d'Amiens, Noyon, Soissons, Senlis et Roubaix livrées par Avenance.

Les menus sont affichés dehors dans la vitrine de la mairie chaque semaine et toutes les normes HACCP (Hasard Analysis Critical Control Point, en anglais, Analyse des dangers et de points critiques pour leur maîtrise, en français) sont mises en place pour maîtriser la sécurité alimentaire.

Les enfants sont pris en charge par Carole et Blandine dans la cour des écoles à 12 h, repas pris dans la salle coca, puis temps de détente soit dans la cour des écoles soit dans la salle cola (en cas de grand froid) et enfin retour pour 13 h 20 à l'école.

Coût du repas par enfant : 4 €.

### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Rassemblement à la mairie à 11 heures, départ pour le cimetière, dépôt de gerbe, cérémonie au monument aux morts et vin d'honneur offert par la municipalité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 2 JUILLET 2004**

Présents : MM. Desrousseaux, Viltart, Carpentier, Debuire, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absents : MM. Brunel, Beauce

A donné pouvoir : M. Scherpereel

Mme Valérie Andrieu a été élue secrétaire.

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ELECTION  
DES SENATEURS

Afin de désigner les délégués des conseillers municipaux et conformément au décret 2004-556 du 17/06/2004, le bureau de vote est constitué des membres ci-dessous :

M. Lucien VILTART, Docteur Alain CARPENTIER, Mmes Valérie ANDRIEU et Nathalie PLATERIER sous la présidence de M. Yves COTTARD.

Désignation des délégués :

Nombre de votants 12 Nombre de suffrages exprimés 12

Nombre de bulletins nuls 0

Nombre de bulletins blancs 0

Sont désignés délégués :

Lucien VILTART 12 voix, qui accepte

Yves COTTARD 12 voix, qui accepte

Eric DESROUSSEAUX 12 voix, qui accepte

Désignation des suppléants :

Nombre de votants 12

Nombre de suffrages exprimés 12

Nombre de bulletins nuls 0

Nombre de bulletins blancs 0

Sont désignés suppléants :

Pierre Gilles DUMETZ 12 voix, qui accepte

Xavier SOILLEUX 12 voix, qui accepte

David DEBUIRE 12 voix, qui accepte

QUESTIONS DIVERSES

Aucune observation n'étant à signaler, la séance est levée à 21 heures

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 août 2004**

Présents : MM Cottard, Viltart, Carpentier, Debuire, Beauce, Dumetz, Soilleux, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absents excusés : E. Desrousseaux, Dr Carpentier, J.P Scherpereel, M. Brunel  
Mm Andrieu a été élue secrétaire

EXAMEN DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR  
CANTINE SCOLAIRE ET GARDERIE

Monsieur le Maire fait part des travaux d'avancement dans la cuisine pour la cantine scolaire. Il donne ensuite le bilan des inscriptions pour la cantine scolaire. Il souligne et insiste pour confirmer que la cantine ne fonctionnera qu'avec un minimum de 15 enfants.

Une garderie est également créée et ne pourra être opérationnelle qu'avec un minimum d'enfants. Elle se tiendra dans les locaux de l'ancienne mairie avec accès à l'école directement, sans avoir à passer par la rue.

Le tarif horaire de la garderie sera de 1€60 de l'heure ou 2€70 pour 2 heures.

L'entrée des écoles se fera dorénavant rue de la Chapelle dès que des barrières de sécurité seront placées à la sortie de part et d'autre du passage piétons.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Pour la mise en route de la cantine et de la garderie, il faut embaucher deux personnes, chargées du service des repas, de la surveillance des enfants et de l'entretien des locaux. Monsieur le Maire se charge de l'embauche mais confirme que les deux postes ne pourront être maintenus que si la cantine fonctionne avec un minimum de 15 enfants ; en dessous de ce seuil, la cantine fermera ce qui entraînera d'office une suppression des postes.

Suite au départ du garde champêtre en avril 2002 et à l'augmentation du travail interne administratif dû à une constante évolution de la population dans la commune et des services proposés, le service hebdomadaire du secrétariat de mairie est porté à 29 heures à compter du 01/09/2004.

Il faut pourvoir au remplacement de Madame Quénel, agent spécialisé des classes maternelles, en maladie, pour la rentrée des classes. Monsieur le Maire se charge de pourvoir le poste.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires :

--> pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles (maladies, congés, maternité) dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 pour les cadres d'emplois suivants : agent d'entretien, ASCEM, secrétaire de mairie.

--> pour faire face à un besoin occasionnel pour surcroît de travail pour les cadres d'emplois suivants : agent d'entretien, ASCEM, secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal approuve ces deux demandes à l'unanimité.

#### EFFECTIF DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la répartition de l'effectif du personnel communal au 1/09/1998 :

1 poste de garde champêtre à temps complet (35 heures)

1 poste de secrétaire de mairie à temps non complet (27 heures)

1 poste d'ASCEM à temps non complet (23 heures)

2 postes d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiments communaux à temps complet (35 heures)

1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux (23 heures)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une nouvelle répartition de l'effectif du personnel communal avec suppression du poste de garde champêtre.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, au 01/09/2004, le nouvel effectif de la commune, à savoir :

- -> 1 poste de secrétaire de mairie à temps non complet (29 heures)

- -> 1 poste d'ASCEM à temps non complet (23 heures)

- -> 1 poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux à temps non complet (23 heures)

- -> 2 postes d'agent d'entretien des espaces verts et bâtiments communaux à temps complet (35 heures)

#### CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire expose le déroulement de l'étude de la carte communale par le cabinet ARVAL et fait part de la réunion du 3/09/2004 avec Monsieur Thimonier qui doit exposer le nouveau périmètre constructible de la commune.

#### QUESTIONS DIVERSES

#### EXTINCTEURS

La proposition de devis de la Société Fleury-Legrand est tout à fait correcte pour

le remplacement et la mise en conformité de 19 extincteurs répartis dans l'ensemble des bâtiments communaux. Le conseil municipal approuve le devis.

#### ASSURANCE COLLECTIVE POUR LE PERSONNEL

La commune a souscrit un contrat d'assurance statutaire auprès des AGF garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, lors d'arrêt maladie ou accident du travail. Ce contrat prenait effet le 1/01/2003 et s'achève le 31 décembre 2004.

Le Centre de Gestion de la Somme peut assurer la gestion administrative des contrats d'assurance statutaire souscrits auprès de la compagnie GPA.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer un contrat individuel d'assurance statutaire concernant les agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC avec GPA du 1er janvier 2005 au 31 décembre 2005.

#### VISITE DU TERRAIN DE FOOTBALL PAR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET EQUIPEMENT.

Le 5/08/2004, Monsieur le Maire a reçu Monsieur Dufour de la commission départementale des terrains et équipements. Plusieurs remarques ont été relevées et des travaux doivent être effectués pour mise en conformité du terrain de football.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir aux travaux d'aménagement de douches dans les vestiaires du football. Le dossier sera revu au prochain conseil.

Monsieur le Maire : --> la sous-préfecture a refusé le dossier de demande de subvention DGE pour les travaux d'huisseries aux écoles et bibliothèques.

A. Carpentier : --> l'éclairage public ne marche pas dans certaines rues. R : Monsieur le Maire fait le tour des rues dès ce soir.

--> A quoi est-on des travaux d'éclairage dans la rue du Tour des haies ? R : Monsieur le Maire attend toujours le passage de Monsieur Maréchal, responsable technique à la subdivision de Péronne de la Fédération Départementale d'Electricité pour bien définir les travaux proposés dans le devis du 20/07/2004.

X. Soilleux : --> l'équipe du chantier d'insertion RMI est toujours à la chapelle de Saulchoy. Les travaux avancent.

La séance est levée à 22 h 15

TRANSPORT A LA DEMANDE VERS MOREUIL TOUTE L'ANNEE  
Un service économique et pratique

Fonctionnement :

1. Réserver la veille avant 16 heures (Point Info Transport du Pays du Trait Vert)  
UN SEUL NUMERO : 03.22.78.17.17
2. La personne est prise en charge à son domicile le lendemain
3. Elle est déposée dans le centre du bourg pour 1h45.
4. Le transporteur la reconduit ensuite à son domicile



## Le recrutement dans la Gendarmerie en 2005



10272 EMPLOIS OFFERTS

72 OFFICIERS

4000 GENDARMES

6000 GENDARMES ADJOINTS

200 SOUS-OFFICIERS DES CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

Ouvert aux jeunes filles et jeunes gens. sans condition de diplôme. la carrière de gendarme garantit en métropole. outre-mer ou à l'étranger un emploi stable., des possibilités de promotion ainsi qu'un très large éventail de métiers.

- Vous avez le goût de l'action, des responsabilités et des relations humaines,
- Vous exercerez un métier authentique, valorisant, au service des autres, en contact quotidien avec la population, les autorités et les élus de la nation, vous servirez une cause juste : la protection des personnes et des biens,
- La Gendarmerie vous offre des possibilités de carrière très intéressantes reposant sur le mérite, les connaissances acquises sous statut militaire, c'est à dire :
  - ◆ Une formation rémunérée,
  - ◆ La sécurité de l'emploi (carrières jusqu'à 55 ans au minimum) au sein d'un milieu structuré et organisé,
  - ◆ Mobilité dans les affectations (métropole, outre-mer, étranger),
  - ◆ Possibilité de retraite dès 15 ans de service avec aides à la reconversion,
  - ◆ 9 semaines de congés payés par an (12 semaines pour les administratifs),
  - ◆ réduction de 75 % sur les tarifs SNCF,
  - ◆ logement gratuit concédé en fonction des charges de familles (sauf adm.),
- L'affectation dans des unités de type varié : gendarmerie départementale, escadron de gendarmerie mobile, garde républicaine, brigades de prévention de la délinquance juvénile, gendarmerie de l'air, des transports aériens, maritime, armement, outre-mer, états majors, ambassades et autres organismes internationaux...
- La possibilité de se spécialiser: sécurité routière (motocycliste), pilote de véhicule rapide d'intervention, police judiciaire (investigations criminelles, portraitiste, maître de chien), formateur relais anti-drogue ou écologie-environnement, spécialiste montage, spéléologue, MNS, pilote d'hélicoptère, de vedette, membre du GIGN, cavalier, musicien...

GENDARME ADJOINT

Le recrutement des gendarmes adjoints volontaires est ouvert aux jeunes filles et garçons de moins de 26 ans, le contrat initial d'un an est renouvelable 4 fois. Ces jeunes gens ont vocation à servir dans les unités territoriales de la gendarmerie, en métropole ou outre-mer, mais peuvent également occuper des postes correspondants à leur formation initiale (linguiste, cavalier, cuisinier, mécanicien, informaticien, etc...). La solde de base est de 800 euros net (nourri, logé, habillé, blanchi).

Ils peuvent postuler après 6 mois de contrat minimum pour accéder au corps des sous-officiers ou CSTAGN.

Les titulaires d'un diplôme supérieur peuvent demander à servir comme « Aspirant » volontaire (A.G.I.V) au sein d'un état major.

### SOUS-OFFICIER DE GENDARMERIE

Les tests d'admission ont lieu tout au long de l'année et le recrutement est ouvert aux femmes et aux hommes âgés de moins de 36 ans.

Le candidat retenu à la suite des tests d'aptitude signe, à son entrée à l'école de formation, un engagement initial de 6 ans. Durant sa formation (12 mois), l'élève gendarme perçoit une solde nette de 1263 euros, et de 1496 euros à la première affectation. Les titulaires du baccalauréat ou d'un titre universitaire peuvent également, avant l'âge de 31 ans, se présenter au recrutement interne des officiers de gendarmerie.

### SOUS-OFFICIER DU CORPS DE SOUTIEN TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

La gendarmerie nationale recrute des spécialistes dans les branches suivantes : mécanique automobile, restauration collective, génie civil, armurerie, santé (infirmier), administration, exploitant de télécom, imprimeur de labeur. Solde de base 1172 euros, non logés. Les candidats civils doivent être (âgés de moins de 29 ans), lors de la signature du premier contrat.

OFFICIER DE GENDARMERIE : Le recrutement des officiers de carrière de la gendarmerie s'effectue sur concours parmi :

- les sous-officiers de gendarmerie concours bachelier ou DQSG (gradés de gendarmerie),
- les officiers d'active du grade de capitaine des trois armées titulaires d'une maîtrise ou diplômé de l'école spéciale militaire, - les candidats civils âgés au plus de 25 ans, titulaires au minimum de Bac + 4 (recrutement universitaire), - les candidats civils âgés au plus de 28 ans, titulaire d'un titre d'ingénieur ou d'un diplôme du 3ème cycle en matière scientifique ou technique. Formation rémunérée à partir de 2306 euros env.

Pour tout renseignement contactez :

LE CENTRE INFO RECRUTEMENT GENDARMERIE  
1 rue Caumartin (près du Coliséum)  
80000 AMIENS Tel : 0820.220.221 Fax 03.22.72.16.66  
E.mail : cir.gendarmerie.amiens@wanadoo.fr